RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

RECETTE INTERREGIONALE DES DOUANES DE MARSEILLE
48, avenue Robert Schuman, 13 002 MARSEILLE
Tél. : 09 70 27 84 07 (service des ventes)

VENTE EN DOUANE
de marchandises provenant de saisies
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES VERBALES
Le samedi 10 octobre à partir de 14h00

350 Route de la Baronne
ZAC de Saint Estève
06640 SAINT JEANNET

1) **Tracteur RENAULT TR 450 – DK-647-KR – mise en circulation 04/2008 ;**
2) **Tracteur RENAULT MAGNUM 480 – 9032-CLR – mise en circulation 07/2003 ;**
3) **AUDI A8 3,0 TDI bleu nuit – sellerie cuir en bon état – 35470km non garantis – -année 2006 - pour pièces sans réimmatriculation possible ;**
4) **MERCEDES ML 350 CDI – 0267-HRV – mise en circulation 04/2010 – 88958km non garantis ;**
5) **RENAULT KANGOO diesel – 7373-GRF – 92768km non garantis ;**
6) **SEAT EXEO diesel – 0450-GYT – mise en circulation 04/2010 – 126206km non garantis ;**
7) **VOLKSWAGEN PASSAT 2,0 diesel – 2257-GBZ – mise en circulation 03/2008 – 124973km non garantis ;**
8) **Tracteur VOLVO FH 540 – GO-KU-605 – mise en circulation 10/2017 – 307522 non garantis ;**
9) **Remorque SCHMITZ – MSDS-002 ;**
10) **Tracteur VOLVO 450 – 5416-JFM – mise en circulation 05/2015 – 745690km non garantis ;**
11) **Remorque LECITRAILER – R-3060-BBH – mise en circulation 11/2001 ;**
12) **Mercedes Classe B 200 CDI – 1664-FFN – mise en circulation 09/2006 – 242740km non garantis**

EXPOSITION PUBLIQUE des véhicules le 10 octobre 2020
de 10h00 à 13h00 sur place

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, à charge par les adjudicataires de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication. La vente est faite sans aucune espèce de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Les dates et années de 1ère mise en circulation ne sauraient en aucun cas garantir le millésime du véhicule.

Les mentions figurant sur cette liste n'engagent en rien le commissaire priseur.

Seuls le contrôle ou le pré-contrôle affiché sur le pare-brise pendant l'exposition et la vente ainsi que l'annonce faite par le commissaire priseur lors de la mise aux enchères du véhicule et inscrit au procès-verbal à ce moment-là auront valeur juridique.

L'argus annoncé verbalement est donné à titre indicatif et sans aucune garantie, charge aux acquéreurs de le vérifier eux-mêmes et dégage le commissaire priseur de toute responsabilité. Les numéros d'ordre de passage des véhicules pourront être modifiés sans préavis. Le kilométrage annoncé correspond au kilométrage compteur sans garantie de la part de l'Officier vendeur.

Il n'y a aucune obligation de donner par le vendeur pour une éventuelle remise d'un double des clefs des véhicules à l'adjudicataire.

Dans le cas où l'acquéreur veut exporter un véhicule vendu avec TVA récupérable il doit impérativement le faire savoir le jour même de la vente, faute de quoi le Commissaire Priseur dégage toute responsabilité concernant la suite à donner.

Le véhicule ne sera remis que contre un chèque de banque, chèque certifié, garantie bancaire ou des espèces (maximum 1000€) selon la législation fiscale française en vigueur.

La simple vérification téléphonique auprès de la banque ne suffisant en aucun cas.

Visite des véhicules : Les visites sont obligatoirement accompagnées.

Dans la mesure où les éventuels acheteurs ont eu la possibilité de voir et de visiter les véhicules avant la vente, aucune réclamation, ni annulation ne pourra être recevable après la vente ; nous conseillons à toutes les personnes qui n'ont pas préalablement visité les véhicules de ne pas surenchérir. Les biens sont présentés et vendus par défaut sans doubles de clefs, carnet d'entretien ou documentation afférente.

La vente par adjudication, consignée sur procès-verbal, payable au comptant, est IRRÉVOCABLE et ne peut en aucun cas être annulée.

Pour participer à la vente, déposer auprès de l'accueil, avant le début de la vente, un chèque signé, à l'ordre de SVV RSVP - CAR ENCHÈRES, pièce d'identité indispensable, et/ou un K bis. Un numéro vous sera remis : il vous permettra d'enchérir, et de retirer, à la fin de la vente, votre Facture Pro Forma, auprès du secrétariat. La personne inscrite est responsable des achats effectués avec sa plaquette.

La non restitution de la plaquette le soir de la vente entraînera une facturation automatique de 250 € TTC directement encaissé sur le chèque ou les espèces que vous avez remis pour l'inscription sans autre préavis ni délai.

Aucun enlèvement de véhicule le jour de la vente.

Règlement des véhicules sous 2 jours, uniquement par chèque de banque certifié.

Pour l'achat de plusieurs lots : paiement en une seule fois.

Règlement et enlèvement sous 2 jours :

- le mardi ou mercredi suivant la vente : de 9 h à 11h30 et de 14 h à 17 h
- à partir du jeudi après-midi, il sera compté 25 HT € de parking par véhicule et par jour.

Le directeur régional Roger COMBE

Le receveur interrégional

Pierre GALLOUIN